

95

Commission permanente

Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

50099

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Adhésions 2024

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. MARCHAND), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 avril 2024 relative à l'adhésion à divers organismes ;

Expose :

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, la Commission permanente a décidé de renouveler les adhésions à divers organismes, pour un montant de 116 732 euros.

Il est proposé de compléter cette décision en renouvelant l'adhésion à deux organismes :

Organisme	Adresse	Objet	Imputation	Cotisation 2023	Renouvellement		Cotisation 2024
					OUI	NON	
APRAS Association pour la Promotion de l'Animation et de l'Action Sociale	Maison du Champ de Mars 6 Cours des alliés CS 84304 35043 RENNES CEDEX	Observation des populations et de l'action sociale sur le territoire rennais et l'agglomération rennaise.	SOLIDARITE 011-58-6281- F211A7	80 000 €	x		80 000 €

Organisme	Adresse	Objet	Imputation	Cotisation 2023	Renouvellement		Cotisation 2024
					OUI	NON	
Association des Départements solidaires	1 Esplanade C. De Gaulle CS 71223 33000 BORDEAUX	L'Association Départements Solidaires s'est constituée en complément des actions de l'Assemblée des Départements de France et s'est engagée dans un travail pour structurer, animer et coordonner un réseau en soutien aux actions des Départements.	DFCP 011-021-6281- P531	20 000 €	x		18 000 €

Les crédits sont prévus à l'article 6281.

Décide :

- d'autoriser les adhésions pour l'année 2024 aux organismes cités ci-dessus ;
- de procéder au paiement de ces adhésions pour un montant total de 98 000 euros.

Vote :

Pour : 36

Contre : 18

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242788

Pour extrait conforme